



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 325

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'application des accords internationaux bilatéraux organisant les enseignements de la langue et de la culture d'origine (ELCO) pour les ressortissants des huit Etats concernés. Ces cours, dispensés par des professeurs étrangers, recrutés et rémunérés par leur pays d'origine, sont intégrés dans le programme officiel des écoles primaires françaises. Aussi, afin de mesurer l'ampleur du phénomène, lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer le nombre exact de bénéficiaires de l'ELCO pour chacun des huit pays concernés, qui sont l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, l'Algérie et l'ex-Yougoslavie, pour les années 1995, 1996 et 1997. D'autre part, il lui demande de bien vouloir lui fournir les mêmes données pour le département du Vaucluse.

Texte de la réponse

Le nombre de bénéficiaires de l'ELCO pour chacun des huit pays concernés, qui sont l'Espagne, le Portugal, l'Italie, le Maroc, la Tunisie, la Turquie, l'Algérie et l'ex-Yougoslavie, pour les années 1995, 1996 et 1997 ainsi que les mêmes données pour le département de Vaucluse figurent dans les tableaux suivants (Voir tableaux dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 325

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2193

Réponse publiée le : 8 septembre 1997, page 2867